

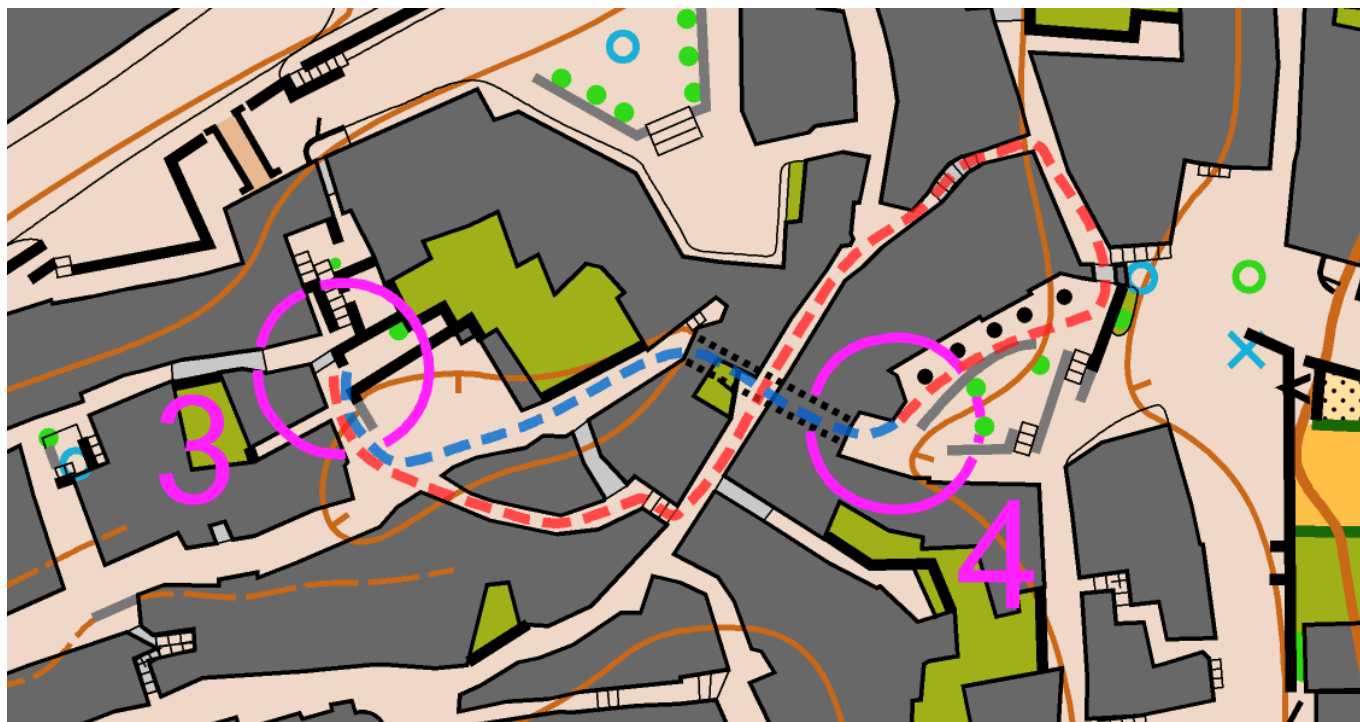
Les cartes de sprint sont cartographiées selon une norme particulière : l'ISSOM (*International Specification for Sprint Orienteering Maps*). Les échelles employées sont le 1/4000^{ème} et le 1/5000^{ème}. L'équidistance ne « devrait » pas être supérieure à 2,5m.

Cette symbolique est adaptée à l'environnement urbain ou extra urbain. Sur ces cartes sont apparus des symboles nouveaux. L'objectif de cette norme ISSOM est de représenter sans ambiguïté le terrain afin que le coureur n'ai pas de doute sur les obstacles qu'il va rencontrer.

Intérêt de bien connaître la norme ISSOM

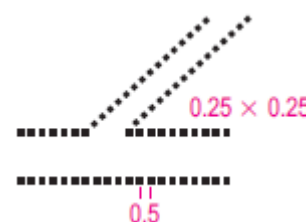
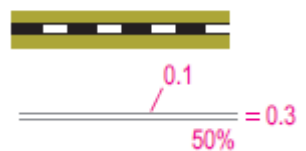
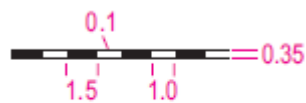
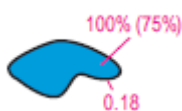
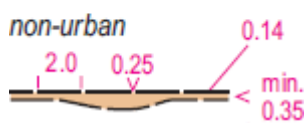
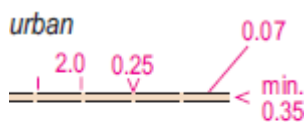
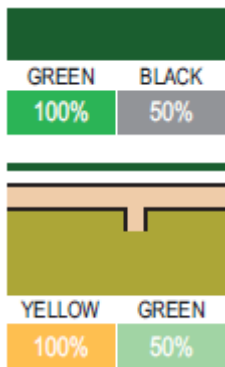
Tout coureur qui veut être performant sur l'épreuve de sprint se doit de bien connaître la norme ISSOM. Une norme en cartographie c'est comme un alphabet où les symboles peuvent être comparés aux lettres. Si on ne connaît pas toute les lettres de l'alphabet, on peut comprendre le sens d'un texte mais pas ses subtilités. Et bien quand on lit une carte de CO c'est la même chose. On peut la lire de manière grossière ou de manière précise ! Sur une épreuve de sprint le traceur essaiera toujours de mettre des « pièges » dans les parcours. Ces « pièges » ne peuvent être évités que par une lecture très précise de la carte à la norme ISSOM.

Voici un exemple tiré du championnat de France de sprint 2009 où la connaissance de la norme ISSOM était avantage indéniable pour trouver le meilleur itinéraire.



Les coureurs qui connaissaient le symbole « tunnel ou passage souterrain » (pointillés carrés noirs) avaient la possibilité d'emprunter l'itinéraire en rouge au lieu de faire des détours par l'itinéraire vert. La différence entre les 2 choix est de 100m soit 30".

Les principaux symboles de la norme ISSOM :



Le « vert 4 »

Zone de végétation (arbres ou végétation basse) qui ne doit pas être traversée. Cette couleur est essentiellement utilisée pour représenter les haies.

Les zones à accès interdit (vert olive)

Ce sont les propriétés privées, des massifs de fleurs ou autre zone interdites. Seuls les éléments significatifs doivent être cartographiés dans ces zones (bâtiments, grands arbres) Les entrées de rue doivent être notées clairement. Si un chemin (ou allée) traverse de part en part une zone à accès interdit, alors il est possible d'utiliser le chemin pour franchir la zone.

Les chemins ou allées (en terre)

Ce symbole est utilisé en zone urbaine (marron clair) et en zone de forêt (marron foncé) Les symboles représentant les chemins sur les cartes classiques (ISOM n°504 à 509) ne doivent pas être utilisés en zone urbaine (parc et ville) car ils se confondent avec les murs infranchissables.

Etendue d'eau peu profonde (moins de 50cm de profondeur) qui est franchissable (lac, étang, rivière, etc.)

Etendue d'eau qui est interdite de franchir même en nageant... (lac, étang, rivière, etc.)

Les voies ferrées

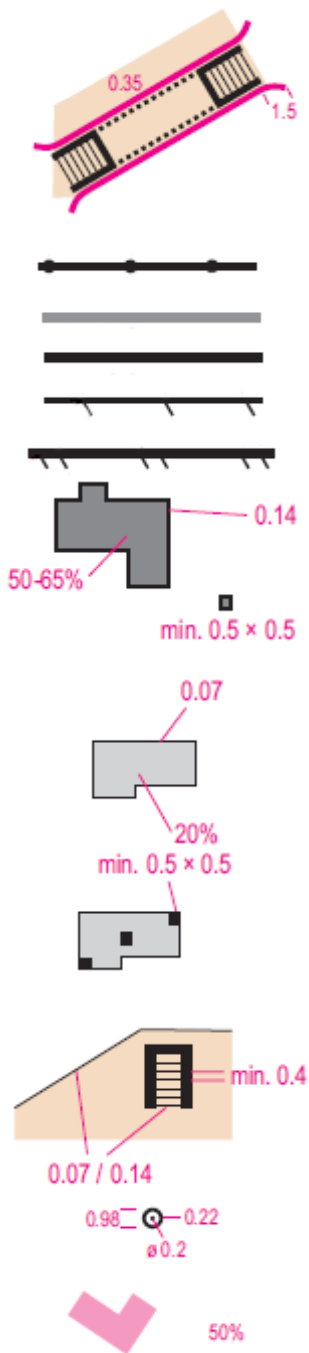
Si la voie ferrée est entourée de zone interdite (vert olive), il est interdit de franchir ou de longer les rails.

Ligne de tramway

Les lignes ne sont généralement pas représentées, sauf si cela a un intérêt pour la navigation

Tunnel ou passage souterrain

Une surcharge en violine (passage obligatoire ou conseillé) peut être ajoutée si des tunnels ou passages souterrains sont empruntés pendant la compétition.



Section de passage obligatoire ou passage conseillé

Il est conseillé à l'organisateur d'utiliser ce symbole lorsque des tunnels ou passages souterrains sont empruntés pendant la compétition.

Il permet de rendre plus lisible les passages importants sous les bâtiments lorsqu'ils sont empruntés pour un choix d'itinéraire.

Mur franchissable (en forêt uniquement)

Mur franchissable en zone urbaine

Mur infranchissable (zone urbaine et forêt)

Clôture ou barrière franchissable

Clôture ou barrière infranchissable

Les bâtiments sont représentés en gris foncé et entouré d'une ligne noire. Les courbes de niveau les traversent pour donner l'impression générale du relief dans les zones urbaines. Il est interdit de franchir un bâtiment ou de courir dessus.

Les préaux (ou passage sous les bâtiments) sont représentés en gris clair et entouré d'une ligne fine noire. Les courbes de niveau les traversent pour donner l'impression générale du relief dans la zone urbaine.

Seuls **les piliers** ayant une base de plus de 2mx2m sont représentés.

Les escaliers

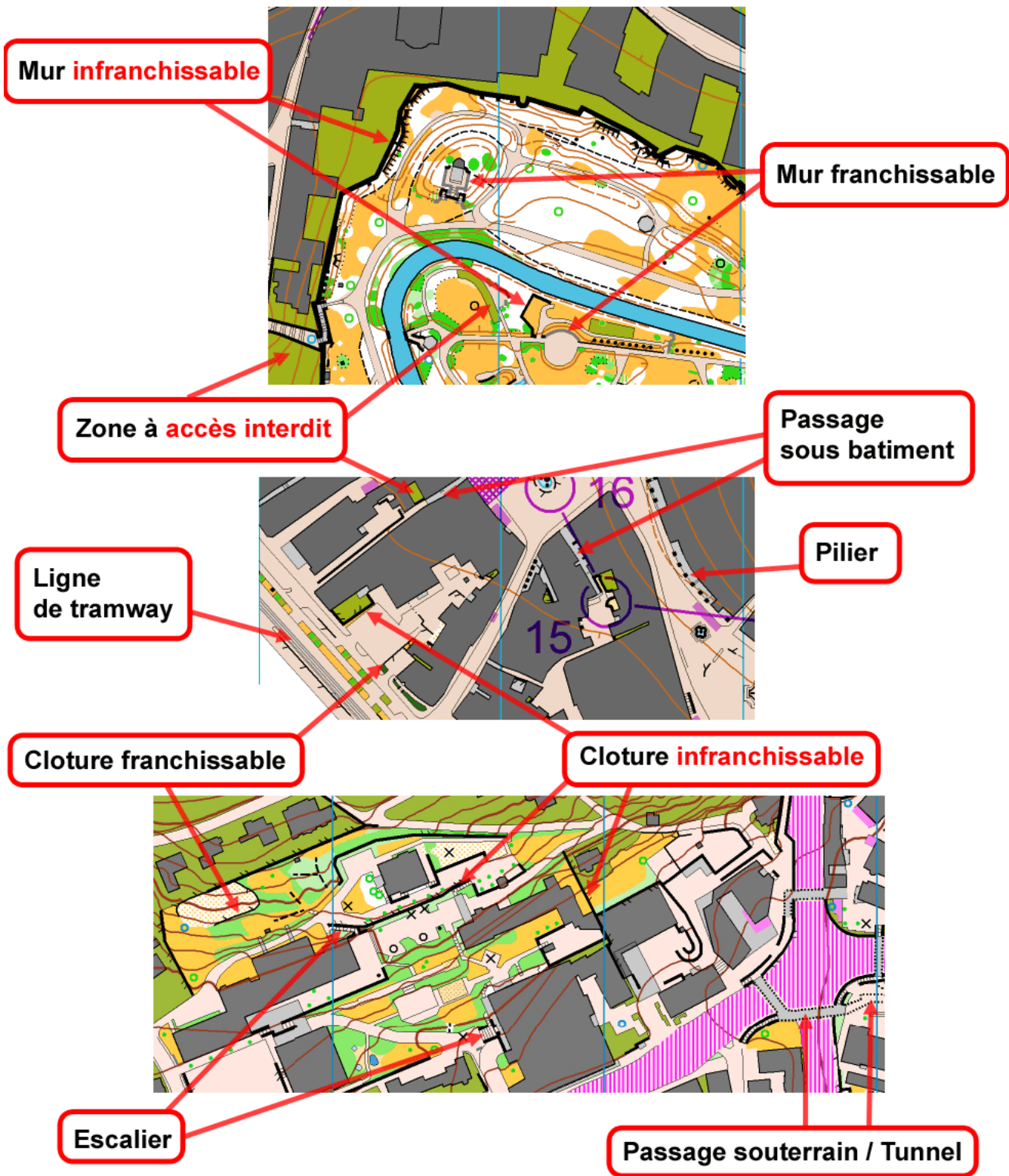
Borne, mémorial, petit monument ou statue.

Zone interdite temporaire

Gradins, une zone « spectateurs » ou des terrasses de café.

Le coureur qui franchit un obstacle cartographié comme infranchissable est disqualifié. C'est le cas pour les murs, barrières et clôtures infranchissables, mais aussi pour les propriétés privées, zones de vert4, bâtiments et zones temporaires.

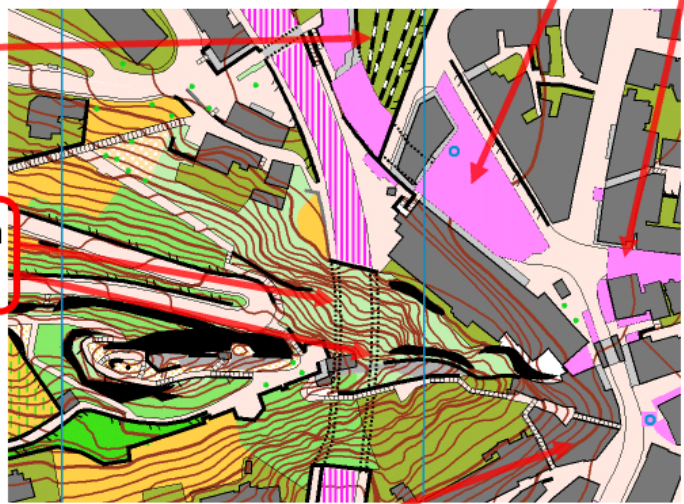
Quelques exemples sur des cartes ISSOM:



Zone **interdite** temporaire

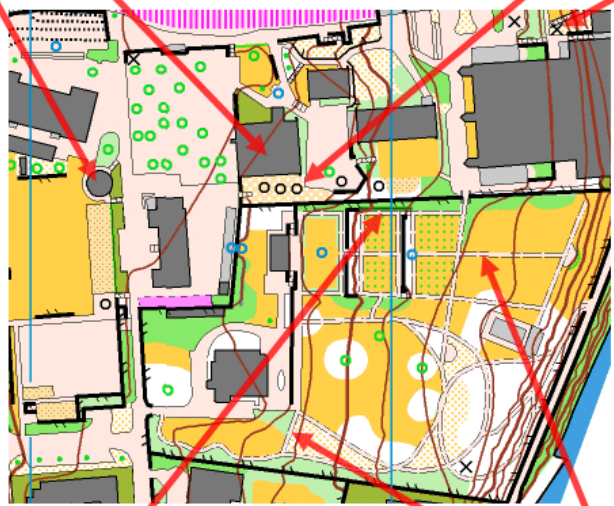
Voie ferrée

Passage souterrain
ou Tunnel



Batiment (avec éventuellement
les courbes de niveau qui traversent)

Objet particulier



Végétation **infranchissable** (Vert4)

Chemin ou allée en terre